

# TRAIL D'ANNONAY 2024

## REGLEMENT – ORGANISATION

**ANNONAY JOGGING CLUB organise un événement sportif le dimanche 15 décembre 2024 : le TRAIL D'ANNONAY.**

### 1 - Parcours et tarifs

PARCOURS	Distance	Dénivelé D+	Catégories		Départ	Lieu	Tarifs Inscriptions		
							par internet jusqu'au 15/11/2024	par internet du 16/11/2024 au 13/12/2024	sur place
<b>La Via Fluvia</b>	15 km	500 m	Juniors (U20) à Masters	Né(e)s en 2007 et avant	9h00	Gymnase du Zodiaque	15 €	17 €	20 €
<b>La Corniche</b>	10 km	360 m	Cadets(tes) (U18) à Masters	Né(e)s en 2009 et avant	9h30		10 €	12 €	15 €

PARCOURS adaptés	Distance	Dénivelé D+	Catégories		Départ	Lieu	Tarifs Inscriptions
<b>Joëlettes : La Corniche</b>	10 km	360 m	-	-	9h30	Gymnase du Zodiaque	Gratuit pour la personne en joëlette, 3 € par accompagnant
<b>Handi parcours La Collinette</b>	1,4 km	30 m	-	-			3 € par participant ou accompagnateur

PARCOURS	Distance	Dénivelé D+	Catégories		Départ	Lieu	Tarifs Inscriptions	
							par internet jusqu'au 13/12/2024	sur place
<b>Trail du Château</b>	3 km	-	Minimes (U16) Benjamin(e)s (U14)	Né(e)s de 2010 à 2013	9h35	Gymnase du Zodiaque	4 €	6 €
<b>Trail de l'Envol</b>	1,5 km		Poussin(e)s (U12)	Né(e)s de 2014 à 2015	9h05		2 €	4 €
<b>Trail du Parc</b>	0,8 km	-	Eveil athlétique (U10)	Né(e)s de 2016 à 2018	10h15		-	gratuit

### 2 - Inscriptions

- **Le nombre de participants est limité à 500 coureurs** (cumulés sur les parcours LA VIA FLUVIA, LA CORNICHE, TRAIL DU CHATEAU et TRAIL DE L'ENVOL).
- Inscriptions **par internet** via "le-sportif.com" jusqu'au vendredi 13 décembre 2024, 23h59
  - La Via Fluvia (15km) : 15 € jusqu'au 15/11/2024 ; 17 € du 16/11/2024 au 13/12/2024
  - La Corniche (10km) : 10 € jusqu'au 15/11/2024 ; 12 € du 16/11/2024 au 13/12/2024
  - Trail du Château : 4 € jusqu'au 13/12/2024
  - Trail de l'Envol : 2 € jusqu'au 13/12/2024
- Possibilité de s'inscrire **le jour même** (jusqu'à 45 minutes avant le départ de la course) avec des tarifs modifiés :
  - La Via Fluvia (15km) : 20 €
  - La Corniche (10km) : 15 €
  - Trail du Château (3km) : 6 €
  - Trail de l'Envol (1,5km) : 4 €
  - Trail du Parc 0,8 km : gratuit (inscription le jour même uniquement)

### 3 - Conditions de participation

- Extraits du REGLEMENT DES MANIFESTATIONS RUNNING publié par la FFA et applicables au 16/01/2024  
[https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation\\_Running\\_2024.pdf](https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2024.pdf)

#### Personnes majeures

Pour participer à cette épreuve, chaque participant devra présenter à l'organisateur, lors de son inscription, soit :

- une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » **délivré par la FFA et complété par le médecin**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

- un **PPS (Parcours Prévention Santé) valable à la date du 15/12/2024**

Cette attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indique que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (lien ci-dessous) dont les conditions d'utilisation sont établies également par cette dernière : <https://pps.athle.fr>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.)

#### Personnes mineures

L'autorisation des parents est obligatoire.

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » **délivré par la FFA et complété par le médecin**, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées) ;

- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et **délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA**.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

### 4 - Retrait des dossards

- **Samedi 14 décembre 2024** de 14h00 à 18h00 au magasin Intersport de Davézieux
- **Dimanche 15 décembre 2024** à partir de 7h30 et jusqu'à 20 minutes avant le départ de la course : Gymnase du Zodiaque, Annonay

### 5 - Départ et Arrivée, parcours

Les départs et arrivées se font depuis le Gymnase du Zodiaque, 18 avenue Jean Moulin, ANNONAY.

La compétition se déroule en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours. Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

### 6 - Sécurité

La sécurité est assurée par la Croix Rouge.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

### 7 - Tenue

La tenue et l'équipement sont libres. Prévoir des épingles pour le dossard. Les concurrents doivent porter leurs dossards visibles et lisibles, pendant la totalité de la compétition.

### 8 - Ravitaillements

Les concurrents doivent prévoir leur gobelet, éco-tasse ou bidon.

- Trail de La Via Fluvia (15km) et Trail de La Corniche (10km) : 1 point d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée
- Trail du Château (3km) et Trail de l'Envol (1,5km) : ravitaillement à l'arrivée

### 9 - Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 4 ans, dans le monde entier.

## **10 - Classement et remise des prix**

Les 200 premiers inscrits (cumulés sur les parcours LA VIA FLUVIA et LA CORNICHE) recevront un souvenir de l'épreuve.

Sur les parcours LA VIA FLUVIA et LA CORNICHE, seront récompensés chez les hommes et les femmes : **les 3 premiers au classement scratch et le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie.**

Pas de cumul de récompenses.

Sur les parcours TRAIL DU CHATEAU et TRAIL DE L'ENVOL, seront récompensés chez les garçons et les filles : **les 3 premiers de chaque catégorie.**

Récompenses pour la catégorie Joëlette.

Récompense pour le club ou l'association sportive le/la plus représenté(e).

**Seules les personnes présentes au podium pourront prétendre à récompense.**

Remise officielle des récompenses au Gymnase du Zodiaque :

- 10h30 : podiums TRAIL DU CHATEAU et TRAIL DE L'ENVOL
- 11h30 : podiums LA VIA FLUVIA et LA CORNICHE

## **11 - Responsabilité Civile – Assurances**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls ; le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard du Comité d'Organisation pour quelques raisons que ce soit.

Tout litige sera réglé par le Comité d'Organisation.

## **12 - Modification du parcours et annulation de la course**

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables, le départ peut être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'Organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

## **13 - Force majeure**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure de conditions climatiques ou de toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, ils se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **14 - Remboursement**

En cas de non-participation à l'épreuve, à l'initiative du participant, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

## **15 - Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et au règlement général sur la protection des données UE 2016/679 entré en vigueur le 25 Mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En application de ces dispositions, le participant est en droit de s'opposer à un traitement de ses données à caractère personnel, de demander la rectification de ses données, de s'opposer à la réception de prospection commerciale, de solliciter l'effacement de ses données personnelles, enfin d'accéder à ses données personnelles.

L'ensemble de ces droits pourra être exercé sur simple requête par courriel adressé à [coursesajc07@gmail.com](mailto:coursesajc07@gmail.com) ou par courrier postal envoyé à : ANNONAY JOGGING CLUB, Maison des sports - 5 avenue Émile Bouschon - 07100 ANNONAY.

## **16 - Acceptation du règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.